



Retenues de charges sur mon dépôt de garantie

Par **sunghee**, le **09/12/2008** à **07:41**

Bonjour,

J'ai loué, par le biais d'une agence immobilière, il y a deux ans, un appartement pour lequel j'avais versé un dépôt de garantie d'un montant de 900euros. J'ai quitté ce logement en octobre 2008, l'état des lieux prouve qu'il était en parfait état, aucun travaux à faire. J'ai reçu très récemment un courrier de l'agence contenant un chèque... ils m'ont rendu 560 euros!! soit disant que l'agence me retient des charges car celles-ci ont augmenté en 2008! les ordures ménagères ont aussi augmenté, d'où cette retenue de charges! Je trouve vraiment injuste et malhonnête de se servir ainsi sur le dépôt de garantie du locataire, alors que j'ai tout fait pour "prendre soin" de ce logement (la preuve en est l'état des lieux).

A quels recours ai-je droit?

Par **chaber**, le **09/12/2008** à **14:35**

Un état des lieux de sortie sans reproche est tout à votre honneur. Vous êtes redevable de l'augmentation des charges pour la période d'occupation du logement. En avez-vous eu le détail?

Dans la négative, il faut le réclamer. Sinon on peut déduire n'importe quoi de votre dépôt de garantie.